

# Communiqué de presse



18 décembre 2017

## Prism'emploi Occitanie et la Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie s'engagent en faveur de la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires.

La FRTP Occitanie (Fédération Régionale des Travaux Publics) et Prism'emploi Occitanie ont signé le 13 décembre une charte de partenariat visant à faciliter les échanges entre les agences d'emploi et les entreprises du secteur des Travaux Publics. L'objectif est d'instaurer un dialogue constructif permettant d'assurer une connaissance mutuelle des deux partenaires et de faciliter leurs échanges. La prévention des risques professionnels et les conditions de travail sont les enjeux principaux de ce partenariat.

CHIFFRES CLES DE LA REGION EN 2016<sup>1</sup>  
→ 6,9 % de l'emploi intérimaire en France  
→ 37 769 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP)  
→ 584 agences d'emploi

<sup>1</sup> Source : DARES

## MIEUX SE CONNAÎTRE POUR MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE

Le secteur des Travaux Publics et celui du travail temporaire représentent des réalités de travail très différentes qui nécessitent une meilleure connaissance mutuelle. La connaissance des métiers des Travaux Publics doit être développée à la fois auprès des salariés permanents de l'entreprise utilisatrice et des salariés intérimaires. Par le biais de cette charte, Prism'emploi Occitanie et la F RTP Occitanie invitent leurs adhérents respectifs à sensibiliser et informer les salariés permanents des agences d'emploi à la connaissance de leurs métiers et de leurs spécificités. De même pour les salariés intérimaires, une transmission de savoir-faire et de compétences « métier » devra être mise en place. En complément, les salariés intérimaires se verront remettre un cahier des charges de la transmission des connaissances des risques génériques transmis par l'agence d'emploi ainsi qu'un livret d'accueil garantissant le contrôle des connaissances réalisé par l'agence d'emploi. L'entreprise utilisatrice, quant à elle, facilitera les visites de chantier pour que les salariés permanents des agences d'emploi en connaissent les impératifs, contraintes et risques.

## INTEGRER LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN AMONT DE LA MISE A DISPOSITION

L'intégration de la prévention des risques professionnels dans les procédures de mise à disposition des personnels est un moyen d'agir sur les risques d'accidents du travail. Cette charte donne ainsi l'occasion à la F RTP Occitanie de proposer aux entreprises utilisatrices d'associer les agences d'emploi aux réunions d'informations sécurité et santé qu'elles organisent sur les chantiers. Il est nécessaire que les entreprises utilisatrices caractérisent au mieux leurs besoins et la nature des tâches devant être confiées au salarié intérimaire. Par le biais de cette charte, la F RTP Occitanie demande aux entreprises utilisatrices de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé du salarié intérimaire par un accueil personnalisé lors de son arrivée sur le chantier, une transmission des consignes de sécurité et une formation renforcée à la sécurité.

## UN MEILLEUR CADRE DE TRAVAIL

La F RTP Occitanie et Prism'emploi Occitanie développeront ensemble et d'un commun accord toutes initiatives pouvant avoir un impact sur l'emploi dans le secteur des Travaux Publics. Les deux signataires s'engagent à faire un point deux fois par an grâce à des indicateurs d'activité : la F RTP informera les agences d'emploi de l'évolution de la conjoncture et des besoins des entreprises en termes de main d'œuvre, tandis que Prism'emploi Occitanie se chargera de transmettre le baromètre mensuel d'activité.

*« La confiance réciproque entre les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices est primordiale. Cette charte vient renforcer notre volonté d'instaurer un climat protecteur pour les salariés intérimaires », se réjouit **Thierry Le Friant**, Président de la F RTP Occitanie.*

---

*« Notre engagement aux côtés de la F RTP Occitanie vise à renforcer la prévention et la sécurité de nos salariés intérimaires » explique **Joël Evrard**, Président de Prism'emploi Occitanie.*

---



#### Contacts presse

Marine Dahais

Tél : 01 40 41 54 36

[mdahais@golin.com](mailto:mdahais@golin.com)

Amina Ennaciri

Tél : 01 40 41 56 09

[aennaciri@golin.com](mailto:aennaciri@golin.com)

#### A propos de la F RTP Occitanie

Organisation professionnelle dédiée au développement de la Profession et guidée par des valeurs communes, la F RTP rassemble les entreprises de Travaux Publics. Elle représente les entreprises de toutes tailles, spécialités qui construisent et entretiennent sur tout le territoire de Midi-Pyrénées, les équipements au service des populations.

La vocation de la F RTP est à la fois de susciter les meilleures conditions du développement du marché des travaux publics et d'accompagner chaque entreprise autour de trois axes : faire valoir les intérêts de la profession, faire connaître la profession, conseiller et servir chaque entreprise.

#### A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession.

8 150 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.